Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 679

Artikel: Epuration des eaux à Bex : on n'arrête pas le progrès
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024877

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Epuration des eaux à Bex: on n'arrête pas le progrès

«Cohérence. Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration»: c'était le titre d'un texte de Pierre Lehmann, paru dans ces colonnes (DP 676, 17 mars 1983), consacré à l'histoire tourmentée de la station d'épuration bellerine, au moins cinq ans de discussions délicates entre promoteurs et autorités, un premier projet manifestement sur-dimensionné et abandonné, un deuxième projet adopté au début de l'année à l'unanimité du Conseil communal. En filigrane des propos de notre ami, une question: pourquoi la commune de Bex, menacée au premier chef en Suisse par les projets d'entreposage de déchets radioactifs concoctés par la Cedra, ne donne-t-elle pas l'exemple des économies d'énergie dans le domaine de l'épuration des eaux, puisque des solutions existent, peu coûteuses sur le plan énergétique? Exemple de résistance active. Les lignes de Pierre Lehmann ont provoqué une violente réaction de M. E. Robert, chef de l'Office cantonal de la protection des eaux. Nous en publions ci-dessous de larges extraits. Il nous a paru indispensable, même si cette correspondance dépasse par son volume les capacités normales d'accueil de DP, de donner la parole à Pierre Lehmann pour une duplique: l'importance du débat et aussi la rareté des controverses publiques sur le thème de l'épuration l'imposaient.

MISE AU POINT

Le canton de Vaud a pris ses responsabilités

(...) Reprenons, si vous le permettez, quelques points du texte de M. Lehmann, en les complétant afin que le lecteur de votre journal puisse mieux apprécier la situation.

— «Le projet magnifique de Degrémont pour la modique somme de Fr. 6 800 000.—.»
L'investissement peut paraître effectivement élevé. Cependant, ce chiffre représente un montant de Fr. 883.— par équivalent-habitant. Comparé à une fosse digestive efficace qu'on pourrait édifier par exemple pour une villa de six personnes (sans pour autant éliminer le phosphore), il est tout de même inférieur de Fr. 1117.— par équivalent-habitant. Comparé à une station d'épuration douce par bassin anaérobique, solution préconisée par M. Lehmann, ce chiffre n'est pas excessif, loin de là. En effet, il faut compter une surface de 10 m² par équivalent-habitant, soit, dans le cas de Bex, un minimum de 77 000 m². Cette station douce, située dans une gravière, devrait être étanchée avec tous les problèmes que cela comporte. Il suffirait d'un simple trou pour que l'eau passe directement dans la nappe phréatique, donc épuration nulle, mais avec des intérêts bancaires bien réels. Personnellement, je ne peux pas prendre ce risque vis-à-vis du citoyen. Nous avons construit dans une commune voisine ce type d'épuration, sous la direction et la responsabilité de M. Lehmann: le rendement du phosphore, pour l'instant, est de 30 - 40%. Est-ce la solution pour sauver le Léman?

— «Les frais d'exploitation s'élèvent à Fr. 440 000.— par an.»
Ce chiffre est parfaitement exact; il se décompose comme suit: frais d'exploitation: Fr. 210 000.—; frais bancaires, etc.: Fr. 125 000.—; amortissement: Fr. 105 000.—. Cela représente Fr. 57.— par équivalent-habitant, soit légèrement inférieur à la moyenne vaudoise des 87% de la population assainie. Mais avec une garantie de traiter le phosphore à 0,2 mg/l (norme fédérale 1 mg/l) et un abaissement substantiel des nitrates. Ce que ne peut pas garantir M. Lehmann avec ses chères (au double sens du terme) fosses ou son bassin digesteur anaérobique.

— «Cette step consommera peut-être 600 000 KWH.»
Le chiffre exact est 325 000 kWh par an. J'engage M. Lehmann, excellent physicien par ailleurs, à revoir ses calculs, l'erreur étant de 46%.

— «Le premier projet est élaboré en 1979, déjà, par le célèbre bureau Polydro, *vaillamment* soutenu par l'office cantonal.»
Faux, le premier projet de M. Merz date de 1960. Quant au vaillant soutien que j'ai donné à Polydro depuis 1979, j'exige que M. Lehmann, publiquement, m'en administre la preuve. Cette accusation est grave et me cause un grave préjudice à l'égard de mes supérieurs. Je me réserve le droit, en tant que responsable de l'office, de demander réparation à M. Lehmann pour tort moral et à votre journal pour publication d'allégations fausses.

— «Les habitants de Bex produisent chacun 1700 litres d'eaux usées par jour.»
Le débit temps sec d'arrivée à la station est de 53,5 litres par seconde. Si M. Lehmann s'était donné la peine de faire le calcul, il aurait trouvé 350 litres par jour et par équivalent-habitant. Son erreur de calcul est de 79,4%. Un peu élevé pour un spécialiste des sciences exactes.

— «Des citoyens de Bex s'opposent à ce projet.»
Natif de Bex justement, c'est avec plaisir que j'aurais reçu, en tant que service public, d'anciens coreligionnaires (...). Malheureusement, personne n'est venu. Ma porte leur est toutefois, et quand ils le désireront, toujours largement ouverte (...).

— ... «Un nouvel appel d'offres soit lancé»...
La commune de Bex est maître de l'œuvre. Elle a choisi, avant que je ne sois à la tête de l'office, une entreprise vaudoise. Le canton n'a pas à s'immiscer dans ce choix puisqu'il répondait aux critères fédéral et cantonal. Remettre le projet sur le métier impliquait de nouveaux investissements non négligeables. Le contribuable aurait-il été d'accord d'engager encore d'autres crédits d'études? Et si d'autres citoyens n'avaient pas été d'accord avec un éventuel nouveau choix?

— «E. Robert, venu appuyer le projet de la municipalité avec deux anciens collègues de Degrémont.»
Après avoir vaillamment soutenu Polydro,